

CONCOURS CNAP-SCOA 2007

Quelques informations et demandes de la Section aux candidats

L'avis de concours est paru au Journal Officiel de la République Française le **14 février 2007**.

Un poste de Physicien et 5 postes de Physiciens-adjoints, dont un susceptible d'être vacant sont mis au concours pour la Section SCOA.

On rappelle que les orientations de la section privilégient les services d'observation et les moyens labellisés par l'INSU, et les candidatures faisant état de tâches de service solidement motivées et liées à ces services.

Cette année, la situation est particulière en raison d'une procédure d'évaluation de nouveaux services d'observation en cours depuis 2006 en vue d'une labellisation, procédure dont les résultats devraient être officialisés suite à une réunion du CS de l'INSU prévue vers la mi-avril 2007.

D'ici le 13 mars 2007, la Section CNAP-SCOA se propose donc de recevoir des candidatures concernant à la fois les services labellisés avant 2006 (voir liste) et les services en cours d'évaluation selon la liste annexée au courrier de l'INSU (voir courrier INSU). La Section pourra ainsi apprécier au moment du concours, prévu au mois de mai ou de juin 2007, l'ensemble des candidatures en fonction des résultats de la procédure de labellisation.

Le concours permet d'accueillir des maîtres de conférence en détachement conformément aux dispositions de l'article 15 du décret N° 90-539 du 29 juin 1990 (voir site Internet, rubrique Archives).

Le dossier à constituer pour le Ministère et à envoyer aussi tôt que possible, et **au plus tard le 13 mars 2007**, comprend les pièces suivantes :

- une **notice** détaillant les activités de recherche et d'enseignement antérieures,
- un **programme** décrivant les activités de recherche, d'enseignement et les tâches de service envisagées,
- un **Curriculum Vitae**,
- deux **annexes spécifiques** disponibles dans cette rubrique.

Ce dossier est à fournir par courrier au Ministère (voir adresse sur l'avis de concours) en deux exemplaires avec deux enveloppes 23x16 autocollantes, timbrées, à l'adresse où devra parvenir la convocation pour l'audition.

En complément, pour permettre au jury d'audition de disposer d'une information résumée sur chaque candidat, il est demandé à chacun(e) de remplir une **fiche récapitulative** disponible dans cette rubrique et de la transmettre, ainsi que **l'ensemble**

des pièces constituant le dossier au secrétaire de la section (Guy.Delrieu@hmg.inpg.fr) sous forme électronique avant le 20 mars 2007. Merci de regrouper ces pièces dans une archive intitulée CNAP2007_nomprenom

Remarque importante : cet envoi électronique ne saurait remplacer le dépôt du dossier sous forme papier au Ministère, dépôt qui fait seul acte officiel de candidature. Il est évidemment indispensable que les dossiers déposés au ministère et transmis sous forme électronique soient strictement identiques.

Les dates des auditions seront précisées très prochainement. Celles-ci se dérouleront à Paris. Les convocations précisant les date et heure des auditions seront adressées par courrier aux candidats par le ministère.

Guy Delrieu, Secrétaire CNAP-SCOA